

# Mémoire

238

P  NP

DM3

Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Carleton-sur-Mer

6211-09-008

## Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

présenté à  
Monsieur Joseph Zayed, président

par  
Les propriétaires de chalets au lac Sanfaçon

Le 08 novembre 2006

# Mémoire

## Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Le présent mémoire représente les préoccupations de l'ensemble des treize propriétaires de chalets au lac Sanfaçon, secteur touché par l'implantation possible, selon le promoteur Cartier Énergie Éolienne, de huit éoliennes.

Notre intérêt vient du fait que les modifications inévitables qui seraient apportées à cet environnement lacustre sont, à notre avis, négatives et en partie nuisibles, que ce soit pour les résidents de chalets, la faune, l'environnement et même l'attraction du site pour les visiteurs.

Voici les principaux effets négatifs selon nous et selon ce qui a été dit à la première partie des audiences publiques tenues les 17 et 18 octobre 2006 :

### **1- La visibilité**

Sept des huit tours seraient continuellement dans notre environnement visuel. Pour nous qui sommes habitués à la beauté de la forêt qui entoure le lac, ce serait tout un changement! Perdue notre nature sauvage!

### **2- L'effet sonore**

Le niveau sonore au lac serait sans aucun doute augmenté par rapport au niveau actuel. Cette augmentation atteindrait des niveaux différents selon les vents. De plus, tout bris ou panne ajouterait un agacement supplémentaire.

Il a été admis en audience le 17 octobre dernier par le ministère de la santé qu'une nuisance, un inconfort réel serait ressenti par les résidents des chalets qui séjournent sur ce site pour une période plus ou moins longue, surtout que les chalets sont utilisés durant les quatre saisons.

### **3- Le battement d'ombre (effet stroboscopique)**

Étant donné que, dans le projet déposé le 17 octobre dernier, trois éoliennes seraient positionnées directement à l'ouest du lac, la rotation des pales de chaque éolienne provoquerait un effet stroboscopique majeur à chaque coucher de soleil. Ce phénomène toucherait au moins huit emplacements de chalet. Cet effet serait encore plus difficile à supporter avec le regroupement des éoliennes du côté ouest.

### **4- La contamination**

Le fonctionnement mécanique de chaque éolienne exige une quantité importante d'huiles de toutes sortes qui, en cas de panne, risqueraient de contaminer la nappe phréatique qui alimente la seule source d'eau potable qui fournit l'eau à tous les chalets par gravité.

# Mémoire

## Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

### 5- L'attrait du secteur

Il ne faut pas oublier que plusieurs personnes, pêcheurs, chasseurs, photographes, naturalistes, profitent actuellement des conditions privilégiées de ce site. Toute modification importante comme la présence d'éoliennes découragerait sûrement ces amateurs de la nature, qui se verraient privés de leur loisir préféré.

### 6- La préservation de la qualité de vie

Depuis plus de quarante ans, l'existence de chalets au lac a signifié repos, tranquillité et bien-être pour plusieurs hommes, femmes et enfants. La perte de cette qualité de vie pour les générations actuelles et futures, pendant vingt ans de façon constante, ne peut être admise comme étant un inconfort acceptable. Nous avons encore droit à notre qualité de vie actuelle, qualité de vie que nous apprécions à sa juste valeur. D'autant plus que neuf propriétaires sont maintenant des retraités qui veulent profiter le plus souvent possible des avantages qu'offrent le seul lac habité de la région. Cela fait au moins trois générations à considérer.

Pour nous, il en résulte que la partie du projet présentée pour les huit éoliennes autour du lac Sanfaçon est inacceptable dans sa forme actuelle à cause de la trop grande proximité entre les éoliennes et les chalets. Par conséquent, l'option proposée par le promoteur n'est certainement pas celle qui a le moins d'impacts négatifs sur le milieu pour toutes les raisons énumérées précédemment. Il nous apparaît inconcevable qu'un tel projet nous soit imposé par une compagnie à but lucratif qui suit les balises du MRNF et du MDDEP et que des personnes aient à en souffrir dans leur qualité de vie.

Comme le promoteur n'a pas fait la preuve qu'il était impossible de déplacer ces éoliennes, nous demandons donc que des modifications soient apportées à cette partie du projet, modifications qui consisteraient à enlever ces éoliennes du pourtour du lac afin d'éliminer les effets négatifs majeurs cités plus haut. Le promoteur, à la demande du ministère des ressources naturelles et de la faune, nous a proposé dernièrement une relocalisation des éoliennes près du lac. Malheureusement, ce scénario est le pire qui puisse nous arriver. En effet, sept des huit éoliennes seraient alors placées du côté ouest du lac, côté qui fait face à dix chalets sur treize, amplifiant ainsi les effets négatifs cités plus haut. Vous comprendrez notre total désaccord dans ce cas aussi. Le promoteur a la possibilité, en faisant une demande au MRNF, d'agrandir le parc actuel, ce qui pourrait lui permettre de déplacer les éoliennes vers le nord ou vers l'est.

Il faut comprendre que nous sommes pour l'implantation d'éoliennes, mais pas à n'importe quel prix, ni au détriment des gens qui auront à vivre cette situation de près pendant longtemps.

# Mémoire

## Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

C'est un projet énergétique important qui nécessite une technologie qui doit se développer en collaboration et en harmonie avec la population locale et ce de façon saine et durable.

Ne commettons pas l'erreur d'accepter tout risque potentiel qui soit nuisible à la personne humaine. Jouons à coup sûr car nous le ferons aussi pour nos générations futures, ce qui représente notre plus grande valeur à protéger!

Nous croyons que notre position est juste et qu'elle apportera un éclairage utile aux travaux de cette commission.

Les propriétaires de chalets du lac Sanfaçon,

---

Serge Audet

---

Judith Bérubé

---

Bertrand Bouchard

---

Jean-Eudes Boudreau

---

Jean-Marc Cyr

---

Jean Diotte

---

Gaétan Girard

---

Bertrand Hughes

---

Benoît Landry

---

Gustave Landry

---

Victor Laviolette

---

Gérald Marsh

---

Francis Thériault